

PLR

Les Libéraux-Radicaux Genève

Pour une économie forte et durable

PROGRAMME

DU PLR GENÈVE

23 28

SOMMAIRE

01. Agriculture & environnement

02. Formation

03. Sécurité

04. Aménagement & logement

05. Economie & finances publiques

06. Innovation

07. Mobilité

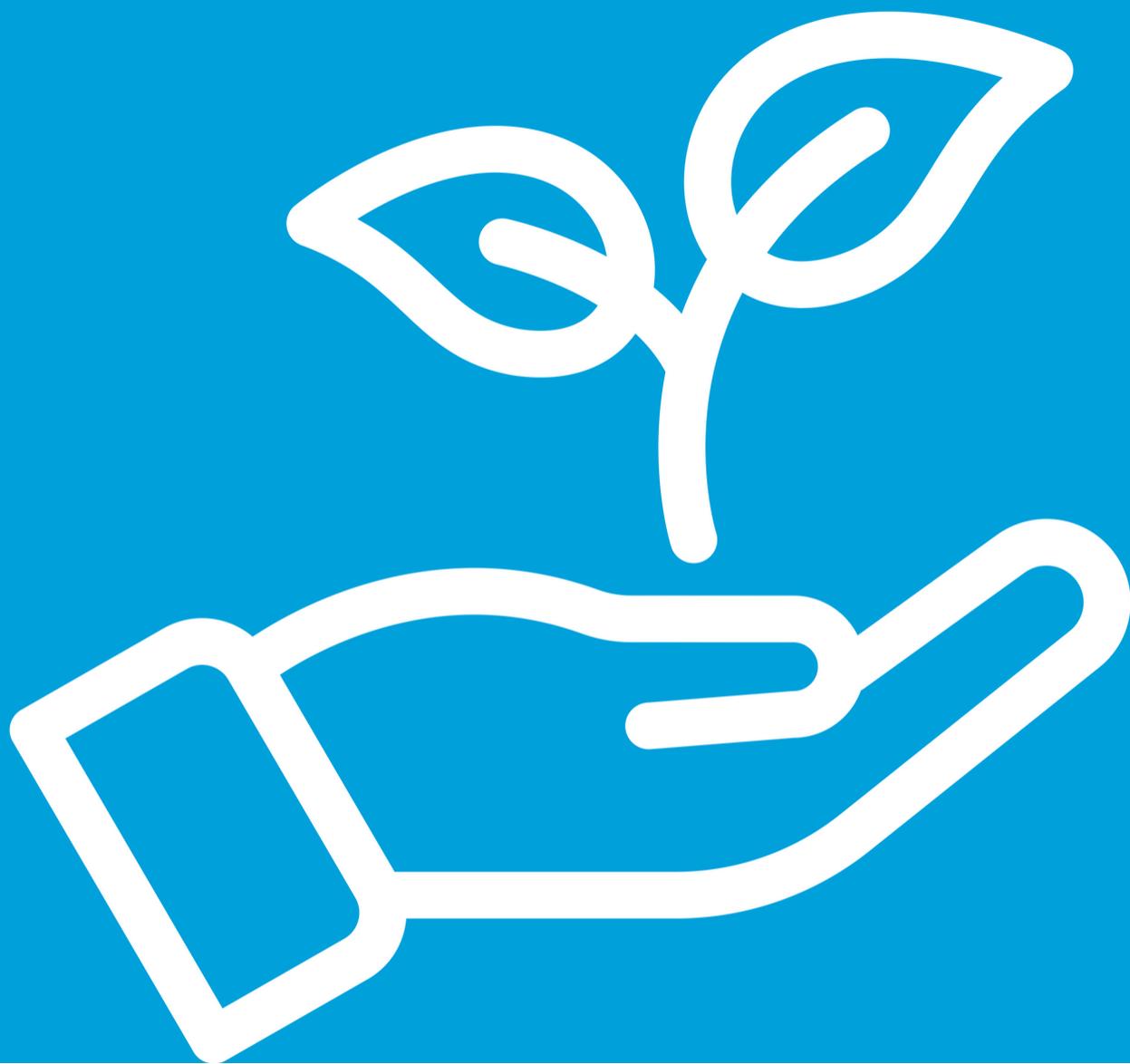
08. Culture

09. Santé

10. Sport

1.

AGRICULTURE & ENVIRONNEMENT



« Lever les obstacles et les contraintes, et inciter plutôt qu'interdire. »

Notre Canton est dynamique, avec une économie forte. Toutefois, il faut garantir un cadre raisonnable permettant de préserver nos ressources et notre environnement. Notre Canton doit assumer sa typologie de Canton-Ville, tout en veillant à préserver une bonne zone agricole, des conditions-cadres permettant aux agriculteurs d'exercer dynamiquement leur métier, et à augmenter son taux d'autosuffisance alimentaire.

En matière de faune et de biodiversité, notre Canton doit veiller à protéger les biotopes existants et à promouvoir les bons gestes auprès de la population, afin qu'elle puisse continuer à profiter des paysages de notre Canton tout en veillant à respecter la nature.

En matière d'énergie, notre Canton doit continuer à promouvoir les efforts visant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Un cadre incitatif doit être développé à destination des propriétaires, des entreprises et de la population : la transition énergétique doit être menée en bonne coordination avec les différents acteurs. Les énergies renouvelables doivent être développées et la recherche dans ce domaine doit être soutenue. Les potentiels de stockage d'énergie et d'électricité doivent être développés.

AGRICULTURE



S'engager à augmenter le taux d'autosuffisance alimentaire cantonal et à préserver les surfaces dévolues à l'agriculture. Actuellement, celui-ci s'élève à environ 11% en moyenne[i], alors qu'il est de près de 57% au niveau national (chiffre 2019).

[i] Cf. réponse du Conseil d'Etat à la motion 2644 (M 2644-B)

Renforcer les conditions-cadres pour l'exercice de l'agriculture afin de les rendre à nouveau concurrentielles avec les autres cantons, et afin de réduire au maximum les différences avec le marché transfrontalier.

Promouvoir les réussites et le dynamisme de l'agriculture genevoise.

Intégrer dans les politiques publiques les nouveaux risques climatiques et environnementaux afin de prévenir leurs incidences sur les activités agricoles.

Considérer l'agriculture dans ses réalités concrètes et ses besoins pratiques. L'accès à l'eau, via les nappes phréatiques, le lac et le Rhône, et à l'énergie doivent être facilités, tout comme les transitions techniques nécessaires afin de répondre aux défis d'une amélioration de l'auto-alimentation et d'une maîtrise des défis environnementaux.

Mieux promouvoir les productions genevoises et renforcer le Label GRITA et l'OPAGE. Sensibiliser la population à consommer de manière plus locale, en circuit-court, via les chaînes de distribution classique ou directement auprès de l'agriculteur. Il faut en priorité sensibiliser :

- les institutions (EMS, hôpitaux, restaurants scolaires) à avoir recours à ce type de produits
- les grands distributeurs à proposer ce type de produits locaux
- les restaurants à adhérer au label « ambassadeurs du terroir » de l'OPAGE
- les communes pour qu'elles aient recours à ces produits lors des manifestations et dans la gestion de leurs établissements et services collectifs.

AGRICULTURE



Doter Genève de conditions-cadres équivalentes aux autres cantons, via une simplification de la réglementation et des tarifications, afin de faciliter le travail des agriculteurs. Les éventuels malus causés par la surréglementation doivent être compensés.[i]

[i] Exemples : coût du travail/main d'œuvre, coût de l'eau et de l'énergie, etc.

Laisser la possibilité pour les agriculteurs d'effectuer des prélèvements d'eau dans les nappes phréatiques, sous surveillance de l'Etat. Ou à minima de demander aux SIG l'établissement d'un tarif de l'eau à usage agricole concurrentiel avec les autres cantons.

Soutenir les projets-pilotes innovants, comme l'agrivoltaïsme[i] et la lutte contre les gels tardifs.

[i] L'agrivoltaïsme est une pratique qui consiste à mêler la production d'électricité renouvelable avec la culture de végétaux. Cela consiste à couvrir certaines productions agricoles (vignes, fruits, légumes) d'une toiture amovible et orientable faite en panneaux photovoltaïques. Ces panneaux ont ainsi un rôle protecteur pour les cultures, imitent l'effet d'une serre et favorisent l'aération et l'humidification des cultures. C'est un concept innovant permettant de mêler efficacité agricole, rentabilité des cultures et production énergétique.

Soutenir les efforts des agriculteurs en faveur de la transition énergétique, en facilitant l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments agricoles et l'exploitation du biogaz en zone agricole.

Préserver les espaces dévolus à l'agriculture et adapter les infrastructures afin de moderniser les outils de production pour en améliorer la productivité.

Encourager les nouveaux modes d'agriculture (à titre d'exemple : agriculture verticale, agriculture en ville, agriculture de conservation).

Encourager la récupération des eaux de pluie à des fins d'irrigation agricole.

Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire à tous les échelons (agricole, transformation/industrie agro-alimentaire, restauration, et consommateurs).

BIODIVERSITÉ



Notre Canton possède des sites naturels exceptionnels, citons pour exemple les bords du Rhône et de l'Arve, les points de vue de la Rive Gauche, les paysages de la Champagne. Tous ces sites paysagers, arborisés et naturels, ainsi que les couloirs biologiques existants doivent être préservés. En ville et dans les zones habitables, la biodiversité doit continuer à être intégrée et promue dans les projets de construction. Les efforts des privés et des agriculteurs en faveur de la biodiversité doivent aussi être reconnus : 14% des terres cultivables sont par exemple dévolues à la promotion de la biodiversité. Il faut assumer notre typologie de canton urbain, renforcer la qualité de ce qui existe déjà et préserver les espaces qui peuvent l'être.

Récompenser les efforts des propriétaires privés et des agriculteurs en matière de biodiversité, en garantissant que cela ne va pas à l'encontre de la production de biens alimentaires : cela passe par une meilleure rétribution, l'octroi d'un label, voire une défiscalisation.

Réfléchir la biodiversité de manière transfrontalière, à l'échelle du Grand Genève, afin d'assurer une meilleure coordination avec le Canton de Vaud et la France voisine en matière de gestion de la faune et de corridors biologiques, et renforcer les outils existants.

Encourager les communes à penser leur politique de biodiversité de manière coordonnée, dans l'intercommunalité.

Préserver et améliorer les couloirs biologiques actuels, tout en solutionnant les obstacles dus aux infrastructures construites.

Pour pallier au déficit chronique de surveillance des sites naturels et des cultures et à l'instar du reste de la Suisse Romande, assermenter des gardes de l'environnement auxiliaires afin de soutenir les gardes de l'environnement titulaires, en collaboration avec les associations.

Renforcer la biodiversité en milieu urbain, en améliorant la coordination entre les différents services de l'Etat, afin de tenir compte des différentes contraintes, notamment en incluant les SIG très tôt dans les projets, de sorte de pouvoir éviter les écueils, tel que les conflits entre la plantation d'un arbre et l'embouteillage en sous-sol dû aux nombreuses installations électriques et énergétiques et aux canalisations.

GESTION DES DÉCHETS



Le PLR doit continuer à favoriser le développement des technologies innovantes permettant une meilleure gestion des déchets, et notamment leur réduction. Par ailleurs, en ce qui concerne les mâchefers, le PLR doit veiller à ce que des nouveaux projets de décharge soient redimensionnés, de sorte qu'ils occupent le minimum d'espace utile, en excluant leur établissement en zone agricole (notamment pour préserver la SDA).

Favoriser la revalorisation en circuit-court des mâchefers et faciliter le traitement des vieux mâchefers de la décharge de Châtillon, comme le demande la motion 2531 votée par le Grand Conseil.

Après avoir amélioré la qualité des mâchefers, encourager la réutilisation des sables et des graviers dans la construction.

Favoriser les applications et moyens technologiques permettant de mieux gérer le tri, le ramassage des déchets et leur élimination.

Exploiter les déchets organiques ménagers dans des projets visant à produire du biogaz.

En matière de déchets, travailler sur le premier pilier de la logique des 4 « R » (réduire, réutiliser, recycler et revaloriser). A ce titre, les déchets ménagers doivent pouvoir être revalorisés, comme les déchets d'entreprises.

Améliorer le taux de recyclage en diminuant à la source les déchets produits, en collaboration avec les réseaux de distributions et les commerçants.

ENERGIE ET RÉNOVATIONS



Le PLR doit s'engager à promouvoir le développement des réseaux de distribution d'énergie intelligents agrégeant la production de sources centralisées et décentralisées. Il faut favoriser les rénovations énergétiques permettant d'atteindre les objectifs cantonaux en matière énergétique et de neutralité carbone. A ce propos, l'Etat doit se coordonner avec les acteurs concernés et privilégier les solutions incitatives plutôt que la contrainte punitive. L'Etat doit aussi montrer la même exemplarité en matière de rénovation de son patrimoine immobilier qu'il exige du secteur privé. Par ailleurs, pour atteindre les objectifs cantonaux, il faut privilégier la préférence énergétique à celle du patrimoine dans le cadre des rénovations. Il faut stimuler les incitations permettant l'essor des énergies renouvelables de toute sorte (solaire, hydrogène, biogaz, stockage de chaleur), en collaboration avec les acteurs privés, les propriétaires et les communes.

Assouplir la LTDR et permettre un impact sur les loyers, en cas de rénovation énergétique, tenant compte du fait que les charges baisseront.

Sachant que le secteur du bâtiment représente environ 45% de la consommation énergétique cantonale, réduire les surplus réglementaires et administratifs qui empêchent les différents acteurs de mettre en œuvre la transition énergétique.

Faire en sorte que la fiscalité devienne un élément beaucoup plus incitatif pour le financement des rénovations énergétiques : pour cela, continuer à encourager les abattements fiscaux et les décotes.

Placer l'innovation au cœur des rénovations et créer des incitations permettant aux propriétaires d'inclure des moyens technologiques visant à garantir une meilleure gestion énergétique des bâtiments, telle que des applications de régulation du chauffage.

Limiter les compétences de la CMNS en matière de rénovation énergétique, afin notamment de supprimer les blocages en zone village et en zone protégée.

Promouvoir l'e-administration, simplifier les autorisations et améliorer le suivi de l'administration, notamment pour raccourcir les délais d'autorisation. Si l'Etat ne prend pas de décision dans un délai de 3 à 6 mois^[i], la demande d'autorisation doit pouvoir rentrer en force. Ce délai comprend les demandes complémentaires et leur temps de traitement.

[i] Selon ce qui est le plus réalisable. Il faut par contre soutenir en tout cas le principe d'un délai et inverser le fardeau de la charge. On peut imaginer les délais suivants : 3 mois pour une APA (autorisation par procédure accélérée) et 6 mois pour une DD (demande définitive).

ENERGIE ET RÉNOVATIONS



Améliorer la vulgarisation des règlements pour l'obtention des subventions.

Renforcer le dialogue avec les associations représentant les propriétaires qui occupent leur logement. Il faut tenir compte notamment des besoins de financement de ceux-ci pour la rénovation énergétique. Mettre en place des changements législatifs et réglementaires incitatifs dans ce domaine. Les programmes de financements novateurs doivent être soutenus, comme le prévoit le Plan directeur de l'énergie.

Le développement d'énergies n'exclut pas l'énergie nucléaire, lorsque les nouveaux développements parviendront à réduire grandement les risques et la quantité de déchets radioactifs, notamment grâce aux innovations et aux recherches dans ce domaine. Au niveau fédéral, il convient de mettre en place un accompagnement maîtrisé à long terme.

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets de géothermie de moyenne et grande profondeur, mettre en place un processus de consultation avec les communes et les acteurs concernés.

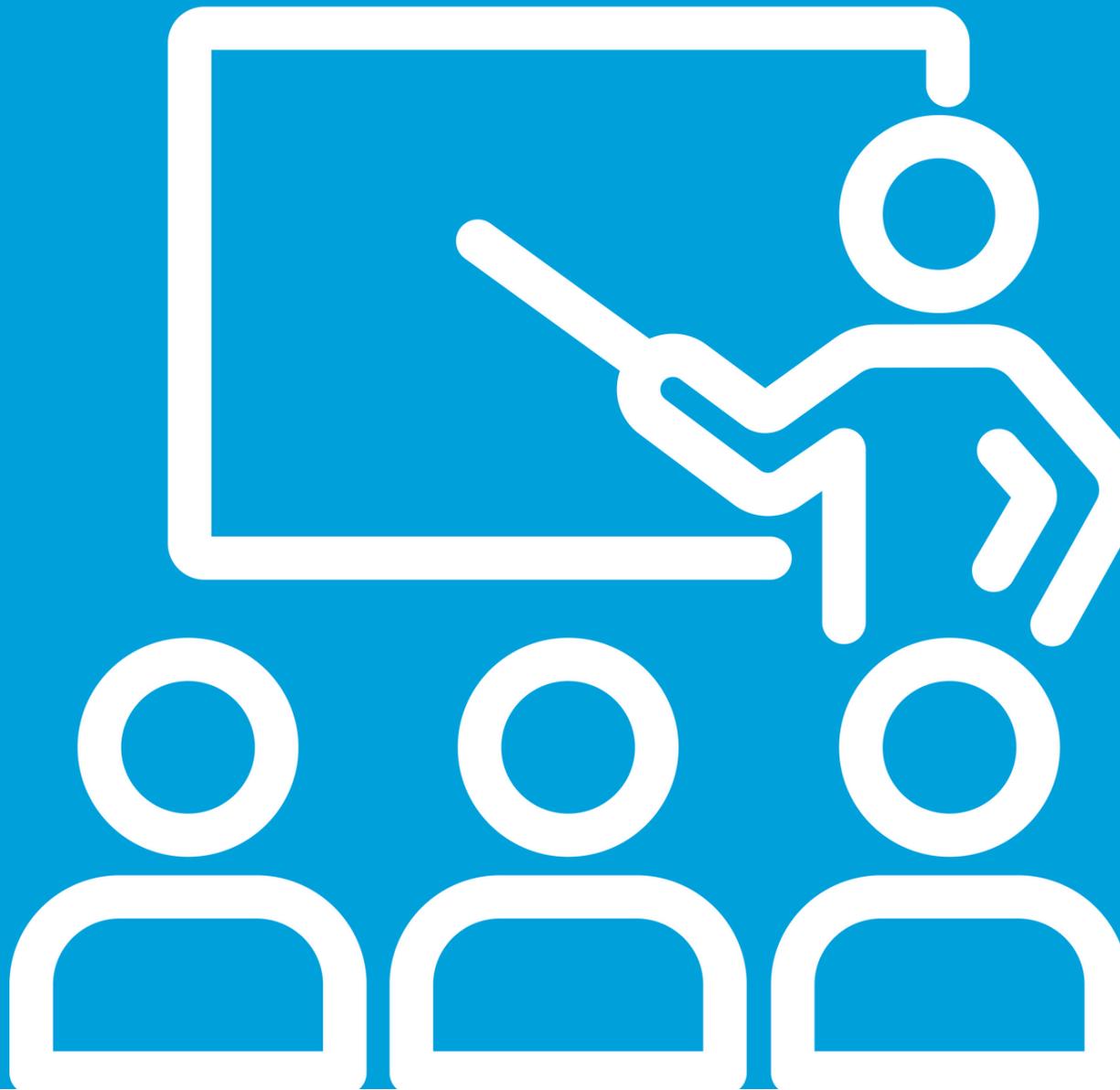
Miser sur les technologies de chauffage à distance, notamment en exploitant les rejets de chaleurs industriels, les échanges de chaleur liés aux data center, et sur l'utilisation du bois, dans la mesure des ressources disponibles.

Supprimer les obstacles relatifs à la construction de car-ports[i]. Ceux-ci doivent pouvoir être mis en place et il faut y permettre la pose de panneaux solaires ou d'installations énergétiques.

[i] Abris et couverts pour voiture, ou annexes à un bâtiment.

2.

FORMATION





« Rien de ce qui a trait à la formation ne doit nous être étranger. »

A tout âge, partout, tout le temps, l'Homme, qu'il le fasse consciemment ou non, se forme.

Dans une société qui exige de se réinventer sans cesse, la formation doit donc faire du savoir et des compétences professionnelles le socle du succès social et personnel et veiller au triomphe de la pensée critique.

Travail, mérite et excellence doivent être les maîtres-mots d'une formation qui ose se montrer exigeante pour offrir sa chance à chacun.

ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'AUTONOMIE



S'assurer que le programme scolaire allant du primaire à la fin du cursus obligatoire permette aux élèves d'être autonomes et responsables au terme de leur cursus.

Apporter le dynamisme à notre système scolaire qui permette aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires à une adéquation et un épanouissement professionnel et personnel, pour qu'ils deviennent le meilleur d'eux-mêmes.

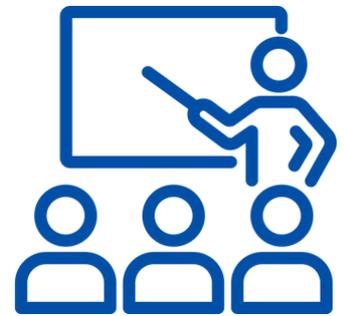
Favoriser la transversalité dans l'enseignement, pour faciliter l'usage pratique des compétences et des savoirs. Au quotidien, les connaissances ne sont pas cloisonnées, mais elles s'entremêlent pour enrichir nos raisonnements.

S'assurer que les élèves apprennent le plus tôt possible à analyser les informations, remettent en question les sources, débattent, se documentent, et argumentent. Dans un monde où l'information est numérisée, il est nécessaire de savoir distinguer le vrai du faux. L'école a un rôle essentiel pour responsabiliser les jeunes face à la masse d'informations à laquelle ils ont accès.

Améliorer le niveau des élèves en lecture et veiller à ce que les jeunes maîtrisent parfaitement la langue française à la fin du cursus obligatoire. Fixer des exigences concrètes permettant de remédier aux mauvais résultats des études PISA.

Améliorer le niveau de compétences en allemand, en mettant en place des interventions d'enseignants d'allemand au primaire, et en favorisant la mobilité des élèves genevois en Suisse alémanique. Mettre en place une 11^e année bilingue au cycle d'orientation.

VALORISER L'APPRENTISSAGE



L'âge d'entrée moyen en apprentissage est de 20 ans à Genève alors qu'il est de 17 ans en Suisse. Ce constat montre que les jeunes sont mal orientés à Genève ou orientés trop tard. Par conséquent, tant l'économie que les jeunes sont désavantagés. D'un côté, les entreprises sont privées d'une main d'œuvre qui constitue un investissement pour leur futur. De l'autre, certains jeunes entrent par manque d'alternative au Collège ou dans une formation générale, et échouent ou changent de cursus sur le tard. Nous perdons des talents et les jeunes perdent confiance en eux. Afin de renforcer la valorisation de l'apprentissage et de faciliter le suivi de l'apprenti par les entreprises formatrices, le PLR souhaite :

Revaloriser les formations professionnelles, auprès des parents comme auprès des élèves. Il existe de nombreux exemples d'adultes ayant suivi des parcours non-universitaires qui sont des sources d'inspiration pour les jeunes. Ce sont eux qui porteront au mieux le message.

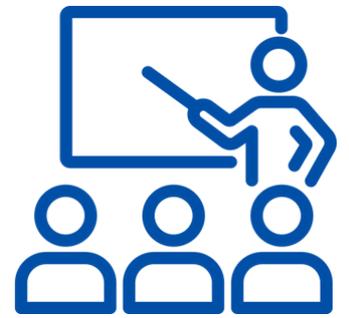
Les objectifs d'apprentissage, les différentes possibilités qu'ils offrent et les passerelles entre les formations doivent être reconnus.

Valoriser les différents débouchés et les formations en mettant en avant les succès. Il est essentiel que les atouts et les débouchés de l'apprentissage soient présentés tôt.

Réduire la charge administrative pour les formateurs.

Renforcer les interactions entre les jeunes et les entreprises.

DÉVELOPPER LA CULTURE NUMÉRIQUE



Mettre en place à toutes les étapes de la scolarité, et tout particulièrement au cycle d'orientation, un programme permettant de sensibiliser au numérique, de le comprendre et la maîtriser.

Les outils numériques ne doivent être introduits que lorsqu'ils sont au service des matières enseignées et des compétences nécessaires à l'environnement professionnel. Ils ne doivent jamais péjorer la qualité de l'enseignement ni la concentration des élèves.

Mettre en place des cursus spécialisant à la maîtrise numérique et informatique, notamment au secondaire II et créer plus de places d'apprentissage en informatique.

FACILITER LE TRANSFERT DE SAVOIR ENTRE PROFESSIONNELS

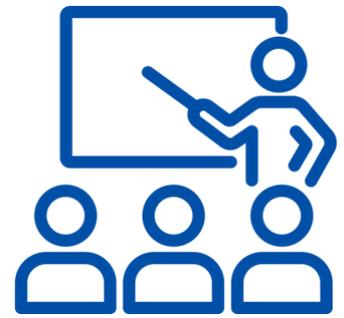


Améliorer la communication entre le DIP, les enseignants et les parents d'élèves, en mettant en place une plateforme de communication numérique unifiée dans tous les établissements scolaires.

Mettre à disposition des enseignants une plateforme d'échanges permettant de valoriser le matériel créé, de le ré-utiliser et de l'améliorer entre professionnels.

RÉFORMER

LE CYCLE D'ORIENTATION



Le PLR relève deux difficultés dans le système actuel :

1. Le CO ne parvient pas à accompagner avec succès les élèves les plus en difficulté vers une filière certifiante avec seulement 2.3% des élèves du regroupement 1 qui atteignent les objectifs du plan d'étude romand (PER) ;
2. La mission d'orientation du CO ne donne pas satisfaction avec un tiers des élèves entreprenant une filière gymnasiale échouant à la fin de la 1ère année.

Plus concrètement, le PLR veut :

Maintenir un groupe classe de taille limitée pour le regroupement 1 (12 élèves en moyenne).

Garder un encadrement stable pour toutes les branches enseignées pour les classes de R1 et R2 (nombre d'enseignants réduit).

Travailler sur un projet individualisé de l'élève, et s'éloigner des objectifs du PER pour les élèves de R1.

Travailler par projets et non plus par branches dispensées pendant 45 minutes, systématiquement pour les élèves de R1 et quand c'est possible pour tous les autres élèves.

Et, plus généralement :

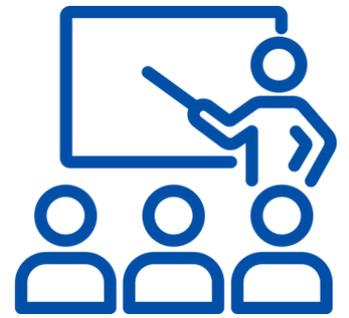
Revoir les MER[i] pour prendre en compte tous les éléments permettant une construction complète des jeunes afin d'avancer vers l'autonomie.

[i] Moyens d'enseignement romands

Mettre en place un plan d'action permettant de renforcer l'identité du groupe dans chaque classe et dans chaque établissement.

Mener des projets d'innovation dans tous les établissements sur des modèles d'amélioration continue (planifier, mettre en place, évaluer, corriger), pour garantir une école en mouvement.

AMÉLIORER LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS



Une formation de base et continue adéquate est essentielle pour que les enseignants puissent donner des cours de qualité. Le DIP doit remettre les enseignants au centre du processus de la formation : développer leurs compétences et leur permettre d'évoluer tout au long de leur vie professionnelle doit être une priorité. A ce titre, il faut :

Offrir une formation continue pour les enseignants du CO appelés à enseigner aux élèves de R1.

Mener une consultation auprès des enseignants afin d'adapter les formations continues à leurs besoins.

Privilégier à l'IUFE uniquement des stages à responsabilité (et non à responsabilité partagée), qui permettent une immersion totale dans une classe, et une juste rémunération du travail fourni, tout en étant supervisé ponctuellement.

Renforcer la mobilité des enseignants entre les établissements scolaires et les régions linguistiques en permettant ainsi de dynamiser le métier et de varier le cadre de travail.

SOUTENIR ET RENFORCER LES HAUTES ECOLES (UNIVERSITÉ ET HES)



Encourager et renforcer les formations à temps partiel en bonne intelligence avec les entreprises, pour favoriser la formation (initiale ou continue) en cours d'emploi.

Assurer aux Hautes Ecoles leur rayonnement et l'accomplissement de leur mission de recherche, de transmission du savoir et de lieu de débat.

Garantir la liberté d'expression au sein des Hautes Ecoles, dans le respect du droit en vigueur.

Soutenir l'intégration des Hautes Ecoles au sein de la collectivité genevoise et de la communauté internationale.

3.

SÉCURITÉ



« La première des libertés, c'est la sécurité. C'est notre bien-être. »

Pour le PLR, la sécurité dépasse les affaires liées à la police, à la criminalité et à la délinquance de rue. Si ces éléments sont essentiels, la sécurité englobe également ce qui touche à l'approvisionnement stratégique (par exemple en produits médicaux et en matière énergétique), au cyberspace, à la protection de la population.

Le Parti libéral-radical genevois (PLRG) est à l'origine de l'amélioration de la situation sécuritaire dans notre canton depuis plus de dix ans. En effet, les statistiques genevoises de la criminalité démontrent une baisse constante des infractions les plus graves à Genève au cours de cette période. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs : conclusion d'un accord définissant les priorités en matière de politique de sécurité entre le Conseil d'Etat et le Ministère public, adoption d'une nouvelle loi sur la police, ce qui a induit notamment des contacts rapides et précis entre le Ministère public et les différents services de la Police, clarification de la répartition des tâches entre la police cantonale et les polices municipales, renforcement de la filière judiciaire pénale (augmentation du nombre de juges et de procureurs), augmentation des moyens mis à disposition de la police pour lutter notamment contre les violences domestiques et les menaces Cyber, etc.

Pour le PLRG, cette situation n'est toutefois pas encore satisfaisante. En effet, notre canton demeure confronté à la délinquance de rue, à la violence, au trafic de drogue, aux menaces Cyber, et potentiellement aux menaces terroristes, à celles qui pèsent sur notre autonomie énergétique et encore celles qui touchent plus spécifiquement la Genève internationale et les grandes entreprises qui siègent dans notre canton.

En effet, en matière d'approvisionnement et de cybersécurité, il est essentiel de renforcer les outils à disposition. La pandémie et les différentes crises internationales ont révélé que les pénuries de produits essentiels étaient possibles. Il convient donc de renforcer les stocks stratégiques. En matière Cyber, l'essor du numérique implique aussi des moyens de protection accrus pour se protéger des pirates informatiques et des risques de paralysie informatique, en particulier pour les services essentiels.

Par ailleurs, le PLR doit continuer à s'engager à renforcer l'action policière de proximité, en favorisant la transversalité de la police. A cet égard, la nouvelle fonction de Commandant de la Police adjoint, chargé notamment d'assurer la coordination des services de gendarmerie et de la police judiciaire lors d'événements qui le justifient, doit être promptement mise en œuvre. Il convient également d'intégrer les besoins exprimés par le citoyen en terme de sécurité.

RENFORCER L'ACTION DE PROXIMITÉ ET L'EFFICACITÉ DE LA POLICE



Favoriser la transversalité de la police, en assurant au Commandant de la Police adjoint les moyens de sa mission.

Renforcer la collaboration entre la police cantonale et les polices municipales.

Renforcer l'intercommunalité et la collaboration entre les différents corps d'Agents de Police Municipale, conformément à la loi sur les agents de la police municipale (LAPM) et à la loi sur la répartition des tâches (LRT).

Proposer de constituer une direction stratégique de la police de proximité via un Etat-major mixte de conduite avec des officiers de la police cantonale et une direction opérationnelle issue des polices municipales.

Renforcer la transversalité et la complémentarité entre les services de Police-Secours et de la Police de Proximité.

Autoriser une plus grande autonomie aux communes dans la définition et la mise à disposition de moyens et d'équipements pour les APM, étant précisé que les besoins de chaque mission sont déterminants, et dans le respect de la LAPM et de l'intercommunalité. Les communes seraient toutefois en charge du financement de l'équipement et de la formation supplémentaires, que ce soit pour les armes à feu ou les tasers, sous le contrôle de la Police cantonale.

Equiper la police cantonale, lorsque la situation l'exige, de bodycams.

Identifier, en collaboration avec les communes, les lieux pour lesquels la mise en place de vidéoprotection serait nécessaire en appui aux autres mesures déployées par les forces de police.

Renforcer les moyens de la police pour combattre la criminalité organisée et le terrorisme, ceci passant par l'augmentation des moyens dans le domaine du renseignement et une meilleure collaboration avec les autres polices cantonales, mais aussi avec les corps de police de la France voisine.

PROTÉGER

LES INFRASTRUCTURES ET LUTTER CONTRE LES MENACES CYBER



Renforcer la collaboration entre la police cantonale et les polices municipales.

Donner les moyens à nos forces de l'ordre de se doter de moyens à la hauteur des enjeux en matière Cyber, afin de non seulement protéger nos systèmes, mais aussi être en mesure de surveiller le cyberspace (en particulier le Darknet) afin de pouvoir détecter des activités criminelles pouvant toucher l'Etat, les communes et les grandes régies publiques.

Sécuriser les services informatiques publics contre les risques de cyberattaques et prévoir une redondance en cas de panne informatique.

Prévoir des actions de sensibilisations à l'attention des particuliers et des entreprises aux risques Cyber.

Prévoir des actions de sensibilisations aux risques Cyber, dès l'école obligatoire.

Doter l'Etat d'une véritable stratégie en matière Cyber et créer les conditions favorables à une protection des entreprises et des particuliers contre ces menaces et ces risques.

LUTTER

CONTRE LES VIOLENCES ET PREVENIR LES CAS DE HARCÈLEMENT



Prendre des mesures afin de stopper les violences faites aux corps de secours assermentés, comme les pompiers et les ambulanciers. Ceux-ci doivent être respectés pour leur travail essentiel visant à sauver des vies.

Prévoir des actions de prévention et de sensibilisation dans les lieux sensibles, en collaboration avec les différents services sociaux et les communes.

Prendre les mesures adéquates permettant de garder à distance l'agresseur de ses agressés (le plus souvent épouse, compagne, enfants) en utilisant les moyens électroniques (bracelet électronique, alarme, etc.) décidés par l'autorité judiciaire. Par ailleurs, l'utilisation d'applications mobiles visant à prévenir ou signaler les cas de harcèlement doit être encouragée, dans le respect de la sphère privée et de la proportionnalité.

Tout acte de violence dans l'espace public et privée doit être dénoncée et poursuivie.

Notamment en ce qui concerne l'espace public, la vidéoprotection est d'une grande utilité, car elle permet de prévenir de tels actes, par la dissuasion, ou alors permet aux enquêteurs d'identifier plus rapidement les coupables.

Notamment en renforçant la collaboration entre le DIP et la Police, afin d'anticiper le phénomène.

Renforcer les interventions pédagogiques de la police dans les écoles.

ELABORER UNE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DE LA PROBLÉMATIQUE DES DROGUES



Veiller à une action en matière de lutte contre les drogues qui s'inscrive dans la politique des 4 Piliers (prévention, thérapie, réduction des risques, répression).

Renforcer les actions policières de proximité pour dissuader la pratique du deal ou anticiper le phénomène du crack, notamment en prévoyant une meilleure coordination entre les polices municipales et cantonale.

Mettre en place une meilleure collaboration avec les travailleurs sociaux hors-murs et le milieu de la santé préventive, et y intégrer les associations, comme Quai 9. Ces dernières pourraient organiser des tournées itinérantes, avec la mise en place de locaux éphémères pour aller à la rencontre des consommateurs de drogues, dans les lieux sensibles, afin que la consommation de drogue se fasse dans des milieux protégés, avec un accompagnement et sans gêne du voisinage, et en encourageant le « drug checking ».

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

POUR LA LÉGISLATURE

FÉDÉRALE 2023-2028



EN MATIÈRE DE PROTECTION DES FRONTIÈRE.

Obtenir des autorités fédérales l'augmentation du nombre de gardes-frontières affectés à Genève.

Faire appliquer systématiquement les décisions d'expulsion prises par la Confédération, pourvu que celles-ci soient en conformité avec le droit international.

EN MATIÈRE DE SECURITE D'APPROVISIONNEMENT

Anticiper d'éventuelles pénuries d'approvisionnement en énergies ou biens essentiels en cas de paralysie informatique ou de conflit. Cela passe notamment par la mise à jour des stocks stratégiques constitués par la Confédération.

Par ailleurs, les services informatiques de l'Etat, et des entreprises proches fournissant des services essentiels (ex : Skyguide, Poste, Swisscom) doivent démontrer/prouver qu'elles sont efficacement sécurisées contre les risques de cyberattaques et qu'elles disposent d'une redondance en cas de panne informatique.

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET TERRORISME

Obtenir des autorités fédérales le renforcement des moyens de prévention de la menace terroriste : prévention dans le cadre scolaire et sportif, détection des comportements à risque et recherche de renseignements en amont, échange systématique d'informations avec les voisins européens.

Pour cela, la loi fédérale sur les mesures de lutte contre le terrorisme, approuvée en votation populaire, doit être concrètement appliquée, y compris par les Cantons.

SOUTENIR UN MARCHÉ RÉGULÉ DU CANNABIS

MODIFIER LE CODE PÉNAL

Pour faire en sorte que les violences faites aux détenteurs de la force publique et aux services de secours (policiers, pompiers, ambulanciers, infirmiers) soient poursuivies d'office.

RENFORCER LES MOYENS DEVOLUS A LA SECURITE DE LA POPULATION

Compléter et maintenir les effectifs de l'Armée, de sorte qu'ils atteignent l'objectif de 100'000 hommes.

Moderniser les moyens de lutte contre les menaces Cyber.

Anticiper l'évolution et les besoins des moyens nécessaires (hommes et matériels) à court, moyen et long terme.

Soutenir les buts de l'initiative pour un Service citoyen, sans pour autant céder à la facilité avec laquelle on peut passer du service militaire au service civil.

4.

AMÉNAGEMENT & LOGEMENT



« Le PLR continuera à se battre afin de pouvoir favoriser l'accès à la propriété et au logement sur le territoire cantonal. »

Pour cela, il faut garantir des logements de qualité et des quartiers favorisant la mixité sociale. De même, l'Etat doit continuer de collaborer avec les communes pour sauvegarder des espaces propices à la zone villa. Nous devons pouvoir garantir aux générations futures un nombre de logements suffisant et à un prix accessible, afin d'éviter que la population ne s'installe en France ou dans le canton de Vaud voisin.

Le PLR se battra pour un aménagement qualitatif, intégrant de hautes performances énergétiques, des accès pour tous les types de mobilité et un développement favorisant la déminéralisation et l'aménagement d'espaces verts sous diverses formes, afin de garantir des quartiers où il fait bon vivre. Ces quartiers doivent aussi favoriser la cohésion sociale, intégrer des activités économiques, associatives et une vie de quartier développée.

Le PLR se battra pour limiter l'interventionnisme étatique. Des conditions-cadres peuvent être posées, mais les lourdeurs administratives et l'abondance réglementaire et législative doivent être combattues. L'exercice du droit de préemption doit être limité. Le PLR est également favorable à la transition énergétique, dans la mesure où est mis aussi en place un accompagnement des acteurs privés, par l'intermédiaire d'aides et d'une défiscalisation pour les entreprises et les propriétaires qui participent à l'effort commun.

GARANTIR UNE OFFRE SUFFISANTE ET L'ACCES A LA PROPRIETE



Mener une étude complète permettant de savoir quels sont les besoins réels de la population en termes de logement. Modifier en conséquence les objectifs fixés par la politique cantonale entre les différentes typologies de logement (PPE, LUP, etc.).

Garantir une offre suffisante et des aménagements de qualité, favorisant la mixité sociale, et l'accès au logement pour la classe moyenne.

Promouvoir l'accession à la propriété de son propre logement pour les locataires.

Favoriser l'accès à la propriété des classes moyennes en proposant des allègements fiscaux pour un premier achat, en favorisant les possibilités d'obtenir un prêt, en promouvant la construction de logements adaptés aux familles.

Développer une offre en PPE suffisante, et en pleine propriété. Augmenter le taux de PPE construit.

Appliquer les objectifs du 4A LGZD[i] à la zone stratégique Praille-Acacias-Vernets (PAV), afin de favoriser une mixité sociale essentielle à la qualité de vie des quartiers.

[i]. Les objectifs de la modification de l'art. 4A de la Loi générale sur les zones de développement (LGZD) adoptée en 2017 prévoit une nouvelle répartition en 3 tiers des catégories de logement en zone de développement.

Collaborer avec les communes pour sauvegarder des espaces propices à la zone villa.

Continuer à construire là où cela est possible, en densifiant dans les zones urbaines et en limitant l'impact sur la zone agricole.

QUALITE DES LOGEMENTS ET DES AMENAGEMENTS



Favoriser les synergies entre les différents services de l'Etat, en intégrant dès la conception des quartiers les besoins exprimés par les différentes politiques publiques (cohésion sociale, formation, emploi, mobilité, environnement et énergie).

Déminéraliser les quartiers et privilégier les aménagements de qualité et intégrés dans leur environnement : en cas de non-respect, des appels d'offres doivent être relancés.

Sensibiliser l'ensemble des acteurs à la déminéralisation et aux aménagements favorisant la biodiversité et la qualité de vie des quartiers.

Intégrer dans les PLQ les stratégies de l'eau, de l'air, de la lumière, pour que les futurs quartiers respirent et que les logements soient lumineux sans être brûlants.

Développer des moyens incitatifs pour faire en sorte que l'ensemble des acteurs favorisent la biodiversité dans les quartiers. Soutenir l'amélioration de la performance énergétique des logements par le biais de subventions, de déductions fiscales. S'appuyer sur l'innovation et les moyens technologiques modernes, mais aussi favoriser la pose de panneaux photovoltaïques et l'installation de systèmes de chauffage durables.

Soutenir les petits propriétaires dans le cadre de la rénovation des anciens logements.

Favoriser dans les quartiers l'émergence d'une vie culturelle, sportive et économique, en favorisant l'installation de places de travail, d'espaces pour des associations et d'espaces d'activités et de loisirs permettant aux habitants de s'épanouir dans leur quartier. Cela doit aussi être valable pour l'aménagement du PAV.

Intégrer les besoins des différents utilisateurs en matière de mobilité dans les quartiers, notamment des familles, des personnes à mobilité réduite et des commerçants. Favoriser la mobilité douce à l'intérieur des quartiers, mais prévoir les équipements nécessaires permettant d'y accéder facilement en transports publics et en transport individuel motorisé.

Développer le modèle d'habitat évolutif afin de permettre aux aînés de rester le plus longtemps possible à domicile dans des logements adaptés à leurs besoins.

Intégrer dans les plans financiers les coûts en matière de développement durable y compris d'aménagements arborisés des quartiers.

LOGEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE ET POLITIQUE ÉTATIQUE DU LOGEMENT



Comptabiliser dans la statistique LUP l'ensemble des logements construits par des communes ou des fondations communales, et répondants aux critères LUP, notamment pour les logements qui ont pour vocation de maintenir sur le long terme les loyers à des montants similaires à ceux appliqués pour les logements LUP.

Développer l'offre de loyers libres et de PPE en zone de développement.

Continuer à promouvoir la construction de logements en PPE.

BUREAUCRATIE ET LOURDEURS ADMINISTRATIVES



Limiter l'interventionnisme étatique et combattre les lourdeurs administratives et l'abondance réglementaire et législative.

Assouplir la LTDR, particulièrement en ce qui concerne les typologies d'appartements. Une solution serait de modifier le calcul à la pièce pour pondérer celui-ci par la prise en compte des m². Par ailleurs, lors de démolition et reconstruction, il faut supprimer la règle qui impose de recréer dans les nouveaux bâtiments des appartements correspondants à ceux qui ont été démolis, ce qui n'a tout simplement pas de sens. La LDTR doit aussi être assouplie de sorte de favoriser et accélérer la transition énergétique.

Favoriser une administration souple et efficace en allégeant les directives.

Raccourcir les délais des procédures d'autorisation de construire et d'élaboration des PLQ.

Diminuer le nombre de services pouvant rendre un préavis dans le cadre d'une autorisation.

Simplifier les autorisations relatives aux rénovations énergétiques.

DYNAMISATION DES ZONES INDUSTRIELLES



Dynamiser les zones industrielles, en y permettant l'installation de différents programmes et affectations économiques, notamment d'y permettre des activités commerciales et artisanales mixtes.

Elaborer des plans de quartier industriels répondant aux besoins des utilisateurs desdites zones et porter une attention aux îlots de chaleur et veiller à une arborisation permettant de les diminuer, ainsi qu'à la sécurisation des différents modes de transports (ne pas oublier les pistes cyclables et les passages piétons).

ACCES AUX RIVES



Confier la compétence relative à l'aménagement des rives aux communes, afin que celles-ci intègrent cet aménagement dans les plans directeurs communaux.

Favoriser l'aménagement de zones déjà propices à un accès au lac et aux cours d'eau, comme le périmètre de la rade de Genève, les bords du Rhône à la Jonction et d'autres zones propices à l'aménagement de plages.

Veiller à ce que l'aménagement des rives ne porte pas préjudice au développement des différentes espèces animales qui y vivent.

Veiller à ce que l'aménagement des rives respecte la propriété privée, dans les limites du droit fédéral, ainsi que la sphère privée des propriétaires privés.

5.

**ECONOMIE
& FINANCES
PUBLIQUES**





« Le PLR s'engage à défendre tant à Genève qu'à Berne les conditions-cadres nécessaires au développement de notre économie et à la création d'emplois. »

En matière fiscale, le PLR s'engage à maintenir une fiscalité attractive, tant pour les entreprises que pour les particuliers. Cela est d'autant plus motivé par le fait que la place genevoise devra répondre aux défis que pose la réforme de l'OCDE. Cette réforme engendrera une augmentation d'impôts pour une catégorie d'entreprises qui participe déjà largement aux recettes fiscales du canton. Dès lors, il est essentiel de maintenir une fiscalité attractive pour les entreprises et des conditions-cadres permettant à Genève de rester un centre économique majeur et pourvoyeur d'emplois. Par ailleurs, la fiscalité est un levier important permettant de redonner du pouvoir d'achats aux familles et à la classe moyenne. Genève a les moyens d'œuvrer en ce sens et ainsi rendre au contribuable une partie de son pouvoir d'achat, tout en veillant à une bonne maîtrise des finances publiques et en garantissant les prestations fournies par l'Etat.

POUR UNE FISCALITÉ ATTRACTIVE ET UN POUVOIR D'ACHAT ACCRU POUR LA POPULATION



Œuvrer en faveur d'une fiscalité attractive pour les entreprises et pour les particuliers, et combattre toute hausse d'impôts qui viendrait peser sur la classe moyenne et les familles, évitant ainsi d'affecter leur pouvoir d'achat.

Œuvrer pour une baisse linéaire de 5% de l'impôt sur les personnes physiques, sur le modèle de ce que propose le PL 12247, actuellement pendant à la commission fiscale du Grand Conseil.

Mettre en place une défiscalisation de l'outil de travail.

Diminuer l'impôt sur la fortune en l'abaissant au taux pratiqué dans le canton de Vaud, soit un taux maximum à 0,85%.

Accompagner les entreprises touchées par la réforme de l'OCDE: le PLR s'est engagé en faveur de la dernière réforme de l'imposition des entreprises. La nouvelle réforme mise en place par l'OCDE risque de nuire à l'attractivité de la place genevoise, il est donc essentiel de mettre en place des mesures d'accompagnement se rapprochant d'une neutralité fiscale pour les entreprises concernées.

Augmenter les déductions des primes-maladies, sur le modèle de l'initiative lancée par les Jeunes Libéraux-Radicaux Vaudois « Davantage de pouvoir d'achat pour la classe moyenne ».

POUR UNE RÉFORME DE LA FISCALITÉ, EN BONNE COLLABORATION AVEC LES COMMUNES



Les nombreuses réformes fiscales, les volontés de transferts de charges et de compétences aux communes et l'augmentation des charges dynamiques liées aux prestations nécessitent de revoir le système péréquatif. Par ce biais, il est aussi possible d'agir sur la fiscalité liée aux entreprises. La commission propose donc les mesures suivantes :

Supprimer, voire réformer la taxe professionnelle communale, ceci moyennant une refonte de la fiscalité communale, et moderniser la fiscalité.

Envisager l'imposition au lieu de domicile dans les réflexions visant à refondre la fiscalité et, par là-même, le système péréquatif. Simplifier la fiscalité, de manière à la rendre plus compréhensible et plus juste.

SIMPLIFIER LES CONTACTS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES ADMINISTRÉS



Atteindre une meilleure efficacité et arriver à un « Smart-Etat ». L'Etat doit œuvrer avant tout pour les administrés.

Favoriser la numérisation de l'administration et la digitalisation des tâches, de sorte d'arriver à une meilleure efficacité et permettant la réduction des temps de traitement des dossiers et des demandes des administrés.

Réduire les délais de délivrance des autorisations et le temps de traitement des dossiers.

Mise en place du guichet unique avec un interlocuteur unique par demande.

POUR PLUS DE CONFIANCE ENVERS LA FONCTION PUBLIQUE ET UNE GESTION PLUS EFFICACE DE L'ETAT



Les fonctionnaires font souvent face à un flot incongru de directives, qui alourdit leur travail et leur laisse peu de marge de manœuvre et de liberté. Il convient de miser sur la confiance et de responsabiliser le fonctionnaire, afin qu'il puisse gagner en liberté et en efficacité. Pour ce faire, il faut :

Dynamiser les modes d'organisation et les méthodes de management au sein de l'administration, permettant la mise en place d'initiatives individuelles visant à une meilleure efficacité et gestion du travail.

Identifier les politiques publiques prioritaires : l'Etat doit cesser le travail en silos et favoriser une meilleure gestion financière transversale. Insuffler cette transversalité au sein des différents services et offices de l'Etat, de sorte d'avoir une gestion coordonnée et maîtrisée des deniers publics et de prioriser les besoins permettant une meilleure délivrance des prestations.

Favoriser les transferts de compétences entre Canton et Communes visant à une meilleure autonomie communale, notamment en ce qui concerne les tâches de proximité.

Instaurer une procédure de licenciement facilitée en cas d'insuffisance de prestations avérées.

POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI FAVORISE DE BONNES CONDITIONS-CADRES



Mettre en place un guichet unique, permettant de faciliter les contacts entre l'administration publique et les administrés. Par ailleurs, si un secteur économique est concerné par plusieurs lois et règlements, l'administration doit veiller à mutualiser les formulaires, via ce même guichet unique.

Combattre la bureaucratie et simplifier les réglementations. Assainir le carcan législatif et réglementaire de sorte de limiter les entraves aux entreprises et aux particuliers. Assortir à certaines lois des délais d'applications et vérifier ponctuellement la nécessité qu'elles soient appliquées en l'état, de sorte de modifier le carcan législatif de manière dynamique et s'adapter ainsi aux besoins de la société. L'Etat doit œuvrer avant tout pour les administrés.

Renforcer les organismes de soutien aux jeunes entreprises et aux start-ups, et s'appuyer sur les acteurs comme la FONGIT et la FONDETEC, mais aussi tisser des partenariats avec les associations œuvrant à soutenir les jeunes entreprises.

Soutenir l'Aéroport, rouage essentiel de l'économie genevoise, pourvoyeur d'emplois, favorable au tourisme et à l'attrait de la Genève Internationale. Favoriser un développement qui réduise autant que possible les nuisances et encourager la politique de décarbonatation de l'aéroport déjà mise en place.

Renforcer l'attractivité locale et celle de la zone urbaine.

Renforcer l'attractivité de la rade et prévoir d'un plan d'aménagement concerté de celle-ci. Mieux dimensionner les aménagements pour l'accueil d'activités économiques et de loisirs. Dynamiser les quais et la rade et y accueillir à nouveaux différents types d'activités économiques, les activités de restauration, ou les activités culturelles et musicales, telles que celles dans un esprit « guinguette ».

Garantir une animation nocturne suffisante, dans le respect des riverains.

Soutenir la création d'événements pour les familles, sur le modèle du marché de Noël.

Garantir un aménagement des espaces publics permettant une bonne utilisation en matière de loisirs et d'activités économiques et culturelles, tout en respectant la tranquillité des riverains.

POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI FAVORISE DE BONNES CONDITIONS-CADRES



En matière touristique, Genève doit pouvoir répondre aux défis de l'après-Covid et s'orienter de sorte à faire revenir la clientèle internationale, mais aussi faire venir une nouvelle clientèle, régionale ou nationale, en lui montrant les spécificités que Genève peut offrir. Pour ce faire, il faut :

Orienter le tourisme genevois vers une clientèle plus locale et nationale. Genève a des atouts non négligeables pour passer un weekend en famille dans le Canton. Des collaborations accrues doivent être menées avec l'ensemble de l'offre culturelle et de loisirs locale.

Garantir une offre hôtelière permettant de répondre aux besoins de la clientèle de toutes catégories. En outre, veiller au maintien des grands palaces et de l'écosystème que ceux-ci génèrent, en termes d'offres et d'emplois. Garantir une offre hôtelière suffisante pour l'accueil des clients liés aux événements de la Genève internationale ou aux nombreux congrès.

Autres propositions diverses :

- Refuser toute nouvelle recapitalisation de la Caisse de pension des fonctionnaires qui ne serait pas accompagnée de sérieuses réformes structurelles comprenant l'instauration du régime de la primauté des cotisations. Un sérieux plan de prévoyance viable sur le long terme doit être adopté.
- Légère augmentation de la taxe personnelle, en compensation des autres baisses fiscales. C'est une hausse supportable pour l'ensemble de la population qui permettra de mieux favoriser l'équilibre fiscal lié à l'imposition des personnes physiques. Pour rappel, près de 37% des habitants du Canton ne paient actuellement pas d'impôts.

6.

INNOVATION





« Pour le PLR, il est fondamental de veiller à stimuler l'innovation en facilitant la recherche. »

Une gouvernance, à laquelle le contribuable peut faire confiance, se doit avant tout d'être transparente. La numérisation doit profiter en premier lieu aux administrés et non à l'administration. L'enjeu principal est d'enlever les obstacles bureaucratiques qui empêchent le citoyen de bénéficier pleinement des services publics. La Smart-City est au cœur de la transition vers une protection des différents environnements : l'internet des objets permet un pilotage des appareils qui nous assistent, sécurisent nos espaces et fluidifient nos interactions.[i]

Au vu des avancées technologiques et techniques, le PLR souhaite relancer le projet de vote électronique et introduire le e-collecting (centré sur les initiatives et référendums). Il est aussi important d'intégrer les entreprises numériques au cadre légal. Le PLR propose également la création d'une fondation permettant la mise sur pied d'une plateforme interne au Canton, pour mettre en place des projets-pilotes de NFT dans le domaine de la culture.

[i] La Smart-City permet autant de piloter des sondes liées à la protection des environnements physique, chimique, biologique ou industriel que de traiter les données massives des capteurs détectant des comportements des humains ou des robots, aidant à la fluidité de la circulation ou à la surveillance de masse.

GOVERNANCE



Protéger l'identité numérique de chaque individu afin de garantir son libre choix.

Promouvoir la mobilité interne à l'administration ainsi que la communication et collaboration interdépartementale.

Redéfinir la coordination et la collaboration interdépartementale, en créant des reporting fonctionnels ET hiérarchiques pour augmenter les synergies.

Lever les obstacles à l'innovation, via la mise en place de conditions-cadres facilitant l'innovation sur le terrain.

Soutenir les fournisseurs nationaux dans le cadre des projets-pilotes afin d'encourager l'innovation.

CYBER-ADMINISTRATION



Enlever les obstacles bureaucratiques qui empêchent le citoyen de bénéficier pleinement des services publics. Des ateliers de formation devraient être proposés pour faciliter l'expérience de tous les citoyens, en particulier pour lutter contre l'illettrisme numérique.

Augmenter la transparence des démarches et procédures, et des statuts des demandes et prestations.

Clarifier les processus et procédures pour l'administré, et permettre aux administrés et utilisateurs directs de pouvoir évaluer et donner du feedback sur les prestations en temps réel et de manière responsable.

SMART-CITY



La Smart-City (fortement connectée à l'intelligence artificielle et aux big data notamment) est au cœur de la transition vers une protection des différents environnements : en effet, l'internet des objets permet un pilotage des appareils qui nous assistent, sécurisent nos espaces et fluidifient nos interactions.

Encadrer juridiquement et technologiquement le concept de Smart City. Il s'agit, pour le monde politique, de garantir la liberté individuelle. En effet, la collecte de données massives et le traitement par l'intelligence artificielle amènent autant une sécurisation de la société qu'une restriction des libertés en tant que possibilité pour chacun de s'adapter selon la perception qu'il a de sa réalité.

Rapprocher l'ensemble des acteurs publics et privés, en s'appuyant sur les innovations entrepreneuriales et l'intelligence collective.

E-VOTING ET E-COLLECTING



Remettre en œuvre le projet de le vote électronique et introduire le e-collecting (centré sur les initiatives et référendums).

Mettre en place des dérogations possibles aux AIMP (Accord Intercantonal sur les Marchés Publics) pour des raisons de sécurité d'État, dans le cadre du e-voting et du e-collecting.

BLOCKCHAIN / IA



Intégrer les entreprises numériques au cadre légal.

Mettre en place une régulation de l'IA pour garantir autant la liberté individuelle que le support aux engagements entrepreneuriaux. De plus, le cadre légal doit favoriser la place des humains en tant que pilotes des robots et de l'IA, et doit viser au bien-être de la population.

Soutenir le développement de ces technologies, par le biais du milieu académique, ou d'une manière similaire au projet Horizon de l'Union Européenne.

Faciliter un forum d'incubateurs.

NFTS



Une valeur fondamentale pour le PLR est de stimuler l'innovation en facilitant la recherche. Aujourd'hui, des documents, des vidéos, des photos, des musiques, et tout ce qu'on peut imaginer peut être une NFT. Tout objet ou document peut être authentifié et vérifié au moyen de NFTs, assurant une protection meilleure et facilitée de la propriété intellectuelle, ainsi qu'une plus grande sécurité du droit de propriété.

Encourager la création d'une réglementation pour adéquatement protéger les propriétaires et créateurs de NFTs ainsi que la liberté d'entreprendre dans ce domaine.

Créer des bases légales sur les conditions d'identification et d'authentification des objets réels ainsi que leur contrepartie virtuelle sous forme de NFT et très souvent de contrats intelligents inclus (smart contracts), ainsi que sur le lien entre les objets numériques et réels.

Créer une fondation permettant la mise sur pied d'une plateforme interne au Canton, pour mettre en place des projets-pilotes de NFT dans le domaine de la culture. Faciliter l'accès à cette plateforme des NFTs pour le milieu événementiel, littéraire, artistique et celui des indépendants et des artisans.

·Lancer un projet pilote, par l'intermédiaire de la création de NFTs en collaboration avec l'Université de Genève. Dans un deuxième temps, un projet similaire au niveau de l'Etat permettrait de déceler les enjeux juridiques pour pouvoir proposer une législation utile et efficace.

7.

MOBILITÉ





« Le PLR attache une importance cardinale au respect des principes constitutionnels du libre choix et de la complémentarité des différents modes de transport. »

A ces différents modes de transport correspondent des besoins différents. Ainsi, on ne peut pas traiter de la même manière une personne seule qui se trouve à quelques centaines de mètres de son lieu de travail et une famille recomposée, dont les membres travaillent ou vont à l'école dans des communes différentes.

Le PLR est naturellement très attentif à l'impact des transports sur les émissions de CO₂ de notre canton, mais il estime qu'il faut développer les différents modes de transport de manière intelligente et pragmatique, sur la base d'informations à la population et d'incitation, plutôt qu'adopter une posture punitive fondée sur des taxes, des restrictions et des interdictions.

DEVELOPPEMENT DU RAIL



ÉTENDRE LES GRANDES LIGNES FERROVIAIRES

Prévoir la construction d'une 3e voie intégrale entre Genève et Lausanne, et imaginer une ligne à grande vitesse empruntant un nouveau tracé entre Morges et Genève-Aéroport.

Participer aux projets grande vitesse reliant l'arc lémanique à Turin et à la Méditerranée.

Réhabiliter la ligne du Tonkin pour offrir une alternative rail vers le Valais.

Encourager le retour des trains de nuit.

DÉVELOPPER DE NOUVELLES LIGNES DU LÉMAN-EXPRESS

Relier les quartiers de la rive gauche au secteur de l'aéroport.

Inclure la ligne du pied du Salève dans le réseau Léman Express.

Prévoir une meilleure accessibilité des gares du Léman Express, en aménageant des P+R et des espaces dépose-passager qui soient de véritables interfaces de transport.

Construire la gare de Châtelaine.

TRAFIC TRANSFRONTALIER



DÉVELOPPER DES PARKINGS D'ÉCHANGE.

Développer de véritables interfaces, au contact des gares du Léman-Express, des jonctions autoroutières et des douanes tant en France que dans le canton de Vaud, effectuant ainsi un report modal à l'extérieur des frontières cantonales.

CONTOURNEMENT DES VILLAGES

Construire un évitement de Soral et des communes avoisinantes connecté à la route de Chancy et prévoir un rabattement par la même route sur le P+R de Bernex.

Réserver les routes des petites douanes aux riverains.

LA MOBILITE PIÉTONNE



AMÉNAGER DES MAILS PIÉTONS

Aménager de vrais mails, dont la « séduction » incite au déplacement à pied, avec davantage d'arbres, partout là où c'est possible, les nouveaux aménagements piétonniers prenant en compte les besoins des personnes en situation de handicap, des familles et des voyageurs.

Remplacer en souterrain les places de parcage supprimées en surface, au profit de la mobilité piétonne.

CONSTRUIRE POUR CELA DES PARKINGS A L'USAGE DES HABITANTS

Offrir des alternatives aux grands ouvrages, en aménageant des parkings plus petits (80-100 places), avec possibilité de recharge électrique pour les utilisateurs, tout en considérant que la rentabilité n'est pas le critère essentiel, et financés par le parcage payant en surface, ou via partenariat public-privé.

Transférer la décision/autorisation de construire à la seule compétence cantonale.

LES DEUX-ROUES



AUGMENTER LES PLACES DE PARCAGE EN VILLE

Augmenter massivement le nombre de places pour les deux-roues motorisés et marquer, là où c'est possible sur les trottoirs très larges, des cases deux-roues.

BICYCLETTES

Construire des itinéraires homogènes et sécurisés qui soient de vrais aménagements cyclables, non pas des pistes alibis partagées avec les autres usagers des voiries.

Imposer aux utilisateurs le respect des règles de la LCR.

Prévoir un retour aux cours d'éducation aux règles de circulation.

LES TRANSPORTS PUBLICS



Continuer à soutenir le développement de l'offre des transports publics.

Soutenir et développer les programmes test de bus autonomes.

Instaurer une flexibilité dans l'usage des véhicules – éviter absolument les courses à vide.

DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES



RÉALISER LA TRAVERSÉE DU LAC

Si Berne ne valide pas le tracé du DI, venir avec un projet connecté à la Moyenne Ceinture, plus direct et réalisable par étapes.

ELARGIR L'AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT

Élargir l'autoroute A1 jusqu'à Coppet et compléter l'autoroute par la jonction de Montfleury (Versoix).

Réaménager l'échangeur de la Chapelle pour l'intégrer à la Moyenne Ceinture.

MOYENNE CEINTURE

Prévoir une infrastructure homogène et lisible, dans le sens voulu par la LMCE, cela nécessitant un budget conséquent et des aménagements de qualité, apportant véritablement un plus à l'environnement des communes traversées, et où il est permis de rouler de manière régulière à 50 voire 60 km/h.

Privilégier un réaménagement de façade à façade avec 2x2 voies homogènes sur l'ensemble du tracé.

GARE ROUTIERE



AMÉNAGER UNE GARE ROUTIERE D'IMPORTANCE CANTONALE

Déplacer la gare routière hors de la place Dorcière qui pourra ainsi être piétonisée.

Les cars touristiques doivent trouver leur place en ville, mais au contact des gares.

Connecter la gare des lignes longue distance à un pôle multimodal rail/autoroute.

PÉAGE URBAIN



METTRE EN PLACE UN PÉAGE URBAIN MODULABLE ET ÉVOLUTIF

En vertu du droit fédéral, « L'utilisation des routes publiques est exempte de taxe. L'Assemblée fédérale peut autoriser des exceptions » (art. 82 al. 3 Cst.).

Un péage urbain vise à modifier les comportements et suppose notamment que les personnes touchées aient le choix, à défaut de quoi il s'agit simplement d'une taxation supplémentaire.

Dès lors, le canton de Genève soutient l'instauration d'un péage urbain pour autant qu'il intervienne une fois le contournement autoroutier achevé (traversée du lac), qu'il ne concerne pas les véhicules professionnels, dont les véhicules de secours, ni les véhicules des résidents.

Pendant les heures de pointe, du lundi au vendredi, l'accès au centre de la ville de Genève doit être facilité pour les résidents, les locataires de places de stationnement et les entreprises.

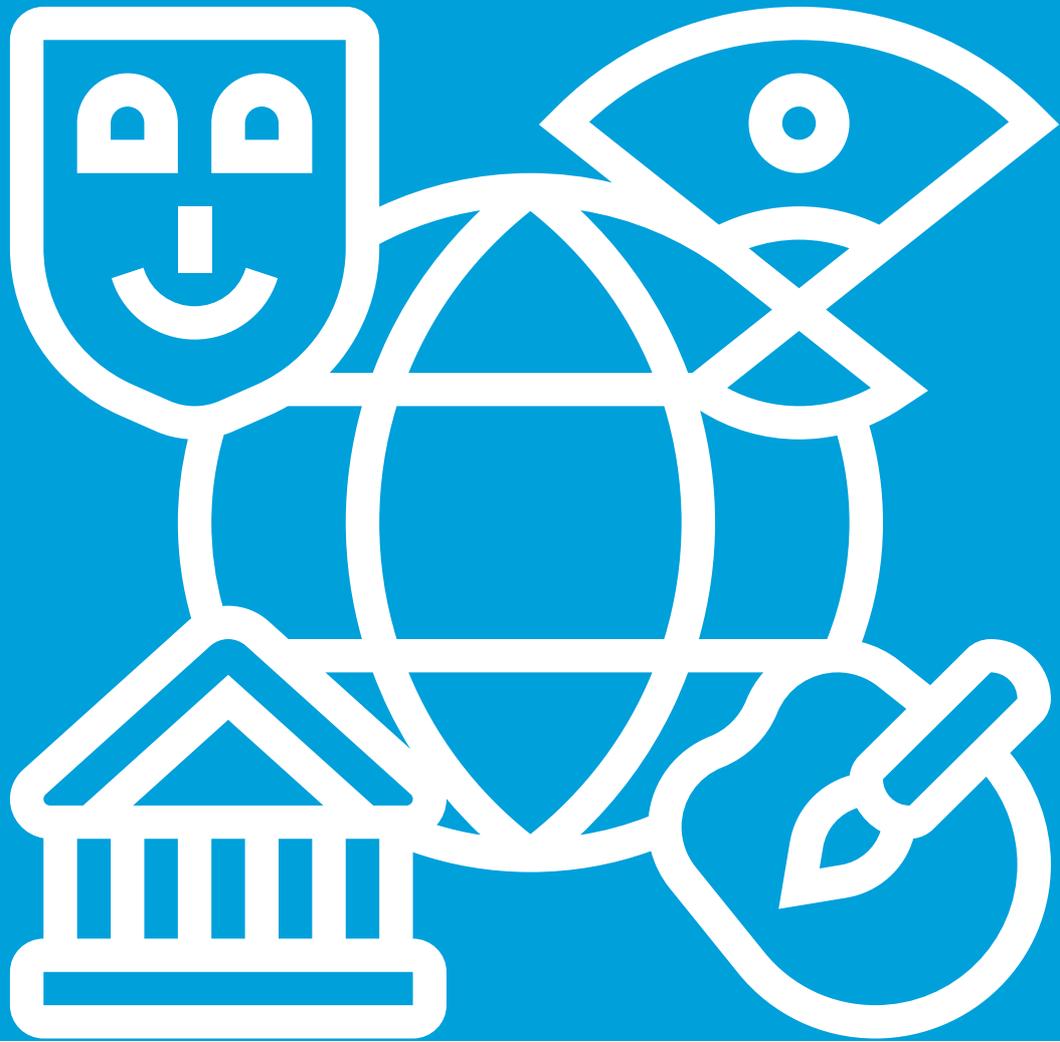
Un système de péage urbain, via des caméras, est mis en place, pour encourager le recours aux transports collectifs en particulier pour les pendulaires. Les véhicules professionnels, dont les véhicules de secours, sont exempts de taxe, ainsi que les véhicules des résidents.

La tarification et le périmètre du péage urbain sont déterminés après des phases d'essai et évoluent en fonction des résultats.

Le produit net des taxes est affecté à l'amélioration de la fluidité du trafic et/ou au développement d'infrastructures en lien direct avec la mobilité (P+R, stations d'autopartage).

8.

CULTURE



« Notre Canton doit se doter d'une politique culturelle forte. »

Le Département culturel de la Ville de Genève a été doté en 2021 de 300,7 millions, soit un quart du budget total de la Ville. La Ville de Genève compte à ce jour environ 200 récipiendaires de subventions. Toujours en 2021, le Canton de Genève assurait pour sa part un financement de 45,8 millions.

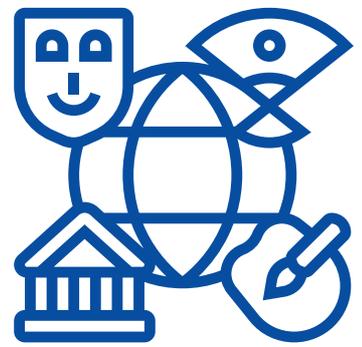
Les 44 autres communes du canton sont pour leur part dotées de centres culturels (Forum Meyrin, Epicentre, Théâtre de Carouge, Douze dix-huit, La Julienne etc.) et/ou d'une politique culturelle forte (festivals, écoles de musique, etc.) qui assurent une offre culturelle très importante.

Par ailleurs, il convient de rappeler que des institutions privées font rayonner notre canton dans le domaine culturel (Musée international de la Réforme, Musée Barbier-Muller, Fondation Bodmer, Fondation Bauer, Le Crève-Cœur). Le mécénat privé joue en outre un rôle important en matière culturelle. Fruit d'une longue tradition, ce type de financement a permis la création de nombreuses institutions culturelles et/ou permet de financer chaque année d'innombrables prestations.

Enfin, il est essentiel de souligner l'importance du bénévolat dans la culture car de nombreux genevois donnent de leur temps et de leur compétence pour accompagner la vie de nombreuses institutions.

Le Canton ne dispose pas actuellement de politique culturelle. Par ailleurs, on ne peut que constater un émiettement et un manque de cohérence de la politique culturelle de la Ville de Genève. Alors que Genève, après Bâle, est la Ville de Suisse qui dépense le plus par habitant pour la culture, il lui manque une vision culturelle. Par ailleurs, la politique menée par la Ville ne vise pas l'excellence et ne cherche pas à promouvoir Genève.

POLITIQUE CULTURELLE CANTONALE



Mettre en place une politique culturelle qui joue un rôle social et éducatif majeur en intensifiant la présence de la culture dans les institutions publiques des jeunes et des seniors. La culture doit aller à la rencontre de la population. (Exemples : pièces de théâtre dans les écoles, œuvres d'art exposées partout dans les institutions publiques, ...)

Reprendre les institutions culturelles qui ont une portée régionale et ainsi assurer le rayonnement culturel, touristique et économique de ces dernières. Genève doit devenir une destination culturelle.

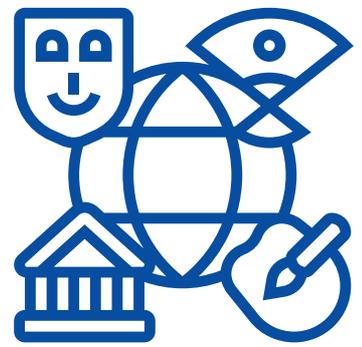
Faire en sorte que le Geneva city pass informe sur et donne accès à tous les musées du canton. Les touristes doivent savoir quelle sont les forces et les originalités culturelles du canton en un seul coup d'œil. Aujourd'hui, il parle de la plupart des musées, mais pas de tous et renvoie les touristes au Musée Chaplin... le MAH et le musée de la Réforme ne sont même pas mentionnés.

Définir clairement et rapidement les tâches et les compétences du Canton et des communes pour éviter les doublons coûteux, lourds et déstabilisants pour le monde culturel. Les projets culturels doivent savoir de qui ils dépendent pour être accompagnés et mis en avant efficacement. Le Canton doit devenir responsable des entités d'envergure cantonale et supra-cantonale, dont les institutions suivantes : Grand Théâtre, OSR, MAH, MEG, Croix-Rouge, MAMCO. De tels changements ne peuvent que s'inscrire dans une stratégie à long terme avec des étapes progressives sur plusieurs législatures lors desquelles le rôle du canton se renforcera.

Fusionner le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et le Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC). Les œuvres d'art doivent être sorties des dépôts et occuper davantage le domaine public et les institutions publiques. La culture doit aller à la rencontre de la population. (Cf. point 1)

Développer une stratégie de partenariat avec les mécènes privés pour permettre le rayonnement culturel de Genève. Mettre fin à la guerre des cultures entre entités publics et mécènes privés.

POLITIQUE CULTURELLE CANTONALE



Définir une politique du livre ambitieuse qui valorise tous les acteurs du domaine et relie l'histoire du canton à ses écrivains célèbres. Genève doit être connue aussi pour sa scène littéraire.

Reprendre la Bibliothèque de Genève et ainsi assurer une politique du livre solide et cohérente.

Accroître le nombre de places de formation professionnelle dans le domaine artistique. Genève doit être vue comme un lieu connu de formation artistique.

Garantir l'accès à des cours facultatifs d'art dans tous les établissements scolaires. Plus les jeunes ont accès tôt à la culture, plus ils y prennent facilement goût.

Ouvrir certaines salles des institutions culturelles cantonales à la location au public pour l'organisation de festivités. (Les institutions culturelles disposent souvent de belles salles méconnues. La location de certaines d'entre elles permettrait de faire connaître de nouveaux lieux dans lesquels les gens pourraient être amenés à revenir et aussi de faire entrer de l'argent). La culture est aussi une fête.

9.
—

SANTÉ



POLITIQUE DE SANTÉ



Favoriser la formation locale et renforcer le travail de promotion, afin que les diplômés dans notre Canton ne partent pas dans un Canton voisin, mais privilégient un parcours professionnel dans les nombreuses institutions du Canton, qu'elles soient privées ou publiques.

Conserver une formation de qualité et veiller aux équivalences de formation dans le personnel engagé à l'hôpital : valoriser le diplôme helvétique.

Faciliter les conversions professionnelles vers les métiers de la santé en valorisant les acquis.

Lever les freins à la concurrence qui doit permettre une amélioration de la qualité, de la coordination et, partant, des coûts de notre système de santé. Les restrictions mises en place par le canton freinent l'innovation et, en créant des rentes, ne valorisent pas les efforts des différents prestataires de soins. L'accès aux soins doit être garanti pour toute la population.

Tirer les enseignements du COVID : mieux mutualiser les ressources et créer une meilleure collaboration entre les HUG et les cliniques privées.

Etablir de meilleures collaborations entre les différents acteurs de santé et intégrer les médecins et pharmacies dans la planification. Les pharmacies doivent notamment être mieux associées au réseau de soins.

Promouvoir la mise en place de solutions numériques permettant de mieux gérer les soins et alléger les démarches administratives. En particulier pour la bobologie, mettre en place une application permettant, à l'image de ce qui se fait à Zurich, de prendre en charge à distance le patient permettant ainsi au système de santé d'être plus efficace, d'économiser sur les coûts et surtout de décharger les services d'urgences.

Favoriser, dans le domaine des soins à domicile, les solutions numériques afin de mieux gérer les emplois du temps et aussi de fournir un accompagnement à distance aux bénéficiaires de la prestation, tout en veillant à la protection des données.

Promouvoir le dossier électronique du patient.

POLITIQUE DE SANTÉ



POUR UNE MEILLEURE COLLABORATION ENTRE LES INSTITUTIONS ET DES COÛTS DE LA SANTÉ MAÎTRISÉS

Tirer les enseignements du COVID et favoriser une meilleure collaboration entre les HUG et cliniques privées.

Développer un plan d'action pandémie, élaboré et concerté avec les différents acteurs de la santé (hôpitaux, cliniques privées, médecins de familles, EMS, etc.), permettant de mieux maîtriser et anticiper les prochaines crises.

Prévoir une planification des infrastructures et des besoins de la santé à l'échelle du Grand Genève et faciliter les prises en charges médicales des différents côtés de la frontière.

Etablir une stratégie romande pour la médecine spécialisée.

Développer les collaborations avec les organismes reconnus, comme l'OMS et le CERN.

Doter Genève d'une loi cantonale sur les soins infirmiers : L'approche médicale et l'approche des soins infirmiers doivent devenir complémentaires. Cela constituera un levier important pour baisser les coûts d'un certain nombre de prestations.

POUR UN DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION QUI SOUTIENNE LA RELÈVE

Favoriser la formation continue du personnel soignant et favoriser les validations et la reconnaissance des acquis de l'expérience.

Favoriser la formation indigène.

Renforcer les liens intercantonaux en matière de formation.

Faciliter la formation par tous les prestataires de soins, en particulier par les médecins de ville.

Reconnaître les centres de compétences développés par les organisations de médecins spécialistes.

Encourager les soignants à pouvoir entamer des recherches financées par le Fonds national suisse (FNS), sur le modèle d'autres hôpitaux romands.

COHÉSION SOCIALE



Veiller à une meilleure coordination entre les différents services de l'Etat, à la suppression des doublons et à prévenir le phénomène de reproduction sociale. Assurer une meilleure coordination entre les différents services, afin de limiter les démarches administratives et améliorer le suivi du bénéficiaire, de sorte de pouvoir favoriser sa réintégration au marché de l'emploi.

Limitier le phénomène de fatalisme social en mettant en place un suivi des enfants des bénéficiaires de l'aide sociale, de sorte de maximiser leurs chances de suivre un bon cursus, évitant ainsi les risques de décrochage et leur permettant d'acquérir une meilleure employabilité.

Flexibiliser les institutions : à ce titre, il faut mettre en place une planification cantonale en collaboration avec les communes.

Coordonner les prestations sociales des communes avec le Canton, de sorte d'offrir un suivi de qualité au bénéficiaire et de l'orienter rapidement vers le service le mieux adapté à ses besoins.

Clarifier les compétences des centres d'actions sociales de l'Hospice Général et les dispositifs sociaux communaux.

Intégrer les associations et fondations œuvrant dans le domaine de la santé, du handicap, du social et de l'asile dans la planification cantonale.

Favoriser l'agilité des prestataires, notamment en revisitant les contrats de prestation, en assouplissant la LIAF (loi sur les indemnités et les aides financières), en assurant une meilleure collaboration interinstitutionnelle (entre différents départements et services).

Faire confiance aux associations et fondations opérant sur le terrain, en leur offrant un cadre réglementaire souple, leur permettant de s'adapter rapidement aux différentes situations. Renforcer le contact de l'Etat avec ces différentes institutions, de sorte d'être au fait de la situation du terrain et de pouvoir rapidement agir en conséquence lorsque la situation l'exige.

COHÉSION SOCIALE



Optimiser l'accompagnement individuel, diriger chacun vers le service de l'Etat approprié et faciliter l'indépendance et l'autodétermination par : L'allégement des procédures administratives pour les personnes nécessitant des aides sociales ; La coordination entre les différents services et la suppression des doublons ou de la reproduction sociale.

HANDICAP, POUR UNE PRISE EN CHARGE EFFICACE ET EFFICIENTE DES BESOINS DE CHACUN

Mettre en place une planification cantonale adaptée et adaptable.

Favoriser l'agilité des prestataires : revisiter les contrats de prestation, assouplir la LIAF, meilleure collaboration interinstitutionnelle (départements et services).

Mettre en œuvre la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.

POUR UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL QUI FAVORISE LE RETOUR A L'EMPLOI

Contribuer activement à la révision de la LIASI, nouvellement LAS. La nouvelle mouture présentée par le Conseil d'Etat n'est pas acceptable, y apporter des outils permettant une meilleure insertion sociale et professionnelle, plutôt que des outils qui favorisent l'arrosage.

Favoriser la prévention au surendettement et bannir les prestations arrosoirs.

Renforcer la collaboration entre départements afin d'éviter le phénomène de reproduction sociale pour les familles fragilisées (mise en place d'accompagnements des élèves via une collaboration entre DIP et DCS).

Renforcement des centres d'action sociale de proximité et des équipes de terrain.

COHÉSION SOCIALE



POUR UNE MEILLEURE CONCILIATION DE LA VIE PRIVÉE ET PROFESSIONNELLE POUR LES FAMILLES

Prévoir un congé parental souple, sans critères minimaux, laissant la totale liberté aux familles de s'organiser. Sur ce point, il convient aussi de clarifier la question du coût et de qui devra payer, avec les différents acteurs concernés. Son financement devrait être assuré par une cotisation paritaire.

Augmenter le nombre de places en crèche, en renforçant notamment la coordination intercommunale et en soutenant les communes dans une démarche visant à renégocier la péréquation financière. Il convient par ailleurs de lutter contre la municipalisation des crèches.

Mettre en place de l'horaire continu à l'école, permettant ainsi une meilleure organisation pour les parents.

POUR UNE MEILLEURE PLANIFICATION ET UNE FLEXIBILISATION DES INSTITUTIONS

Veiller à une clarification des compétences et de la prise en charge des prestations, dans le cadre des transferts de charge entre canton et communes.

Prévoir plus d'autonomie pour les agents de l'IMAD, sur le modèle des Pays-Bas ou de Lucerne (https://www.blick.ch/fr/fr_brand-studio/l-aide-et-soins-a-domicile-de-la-ville-de-lucerne-est-un-friendly-work-space-les-collaborateurs-peuvent-s-organiser-librement-id17365585.html).

Renforcer les prestations fournies par l'IMAD, comme permettre la vaccination à domicile. Enfin, développer une plateforme genevoise des soins à domicile afin de permettre aussi aux privés de délivrer les meilleures prestations possibles à domicile.

Intégrer les proches-aidants dans la planification cantonale et faire un bilan sur les aides prévues par la loi fédérale en la matière.

10.

SPORT



« Le Canton compte 75 associations sportives et 800 clubs. Cela représente environ 115'000 sportifs inscrits. »

Parmi les enjeux, ceux-ci peuvent être séparés en deux niveaux de priorité : les enjeux cantonaux et les enjeux communaux/intercommunaux. Par ailleurs, la cohérence de la politique cantonale en matière de sport doit être renforcée. Pour les premiers, figurent notamment l'accueil de l'Académie du Servette. A ce titre, une convention a été signée entre le Canton, la Fondation des Evaux et l'Académie du Servette pour l'accueil de cette dernière sur le site des Evaux et l'aménagement en conséquence de ce dernier. Par ailleurs, le conseiller d'Etat en charge a récemment annoncé la signature d'un accord avec la commune de Vernier pour l'accueil durable de l'Académie du Servette à partir de 2031. Il faut veiller à favoriser l'essor de la relève sportive d'élite.

Il y a aussi le projet de construction de la patinoire du Trèfle-Blanc, le Grand Conseil ayant validé à ce propos un crédit d'études de près de 12 millions de francs. Le PLR souhaite des partenariats publics privés pour le développement de la patinoire du Trèfle-Béanc.

Pour les enjeux communaux, figurent notamment l'aménagement d'un pôle sport à Plan-les-Quates, dans le périmètre des Cherpines, l'aménagement d'un pôle sport à Bernex, ainsi que la demande du PLR Collonge-Bellerive pour construire une piscine olympique couverte dans la zone Arve et Lac.

Un autre enjeu risque également de revenir sur la table, celui du prix unifié des piscines communales, demandé par la gauche. Cela ouvre le débat plus large de la capacité d'accueil des infrastructures sportives et notamment de la qualité de celles-ci. Le PLR souhaite maintenir l'autonomie des communes.

SPORT



FOURNIR DES INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ

Engager les Communes à fournir des infrastructures de qualité. Mener notamment une étude afin de pouvoir identifier les besoins de développement de chacune des infrastructures, en bonne coordination.

Encourager la mise aux normes des installations sportives vétustes.

Équiper les grandes infrastructures pour accueillir des événements sportifs d'envergure internationale, afin de renforcer l'attrait du sport dans la population ainsi que la renommée de Genève à l'étranger.

Encourager les communes à mettre en place des groupements permettant une gestion intercommunale des infrastructures.

S'assurer du développement de partenariats public-privé dans le projet de la patinoire du Trèfle Blanc.

DIMINUER LA BUREAUCRATIE

Simplifier et numériser les démarches administratives pour la mise en place d'événements sportifs, notamment pour la course à pied, en mettant en place un guichet unique permettant de faciliter les contacts avec l'administration pour les clubs amateurs et les associations sportives.

LANCER UNE INITIATIVE SUR LE SPORT

Lancer une initiative, sur le modèle de celle lancée dans le Canton de Vaud, afin de renforcer la promotion et le financement du sport au niveau cantonal, tout en y intégrant une clarification de la gouvernance en matière de sport à Genève et de simplifier les enchevêtrements.

FAVORISER LES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE

Lancer une initiative, sur le modèle de celle lancée dans le Canton de Vaud, afin de renforcer la promotion et le financement du sport au niveau cantonal, tout en y intégrant une clarification de la gouvernance en matière de sport à Genève et de simplifier les enchevêtrements.

Penser la politique sportive en collaboration avec le Canton de Vaud et la France voisine, afin de faciliter les collaborations entre les différents clubs et associations, et organiser des événements communs. Mettre en place des dispositifs pour les jeunes évoluant dans des clubs des deux côtés de la frontière.

SPORT



PROMOUVOIR LA PRATIQUE SPORTIVE

Promouvoir la pratique du sport à l'école en s'assurant que les heures prévues dans le plan d'étude soient effectivement dispensées.

Pousser à son plein potentiel le dispositif sports-art-études (SAE), et ce dès l'école primaire.

Promouvoir l'activité sportive auprès de l'ensemble de la population : à ce titre, veiller notamment à une bonne visibilité des différents clubs et associations.

Renforcer le soutien à des projets soutenant la pratique du e-sport et intégrer ce dernier dans la gouvernance cantonale.

SPONSORING ET SPORTIFS D'ÉLITE, FAVORISER L'EXCELLENCE

Favoriser une politique sportive cantonale d'excellence, en intégrant les sportifs d'élite s'exerçant dans des compétitions internationales à la promotion de la relève et de la pratique sportive et en encourageant les organismes qui soutiennent la promotion, comme Team Genève.

Renforcer le contact avec les mécènes, en mettant en place une Fondation, afin de capter les moyens mis à disposition par les privés, la mission de cette fondation étant de mener des projets de promotion du sport à travers le Canton.

Renforcer le rôle de la Commission cantonale des sports et des organes de soutiens, en ne les limitant pas à un simple rôle de redistribution des subventions.

RENFORCER L'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES DE NATATION

Plutôt qu'une régulation des prix d'entrées des piscines, proposer la création d'un « abonnement piscine cantonal », permettant à chacun de fréquenter les différentes infrastructures communales, à charge pour les communes de trouver une clé de répartition financière.

Faciliter l'accès aux piscines de quartier, moyennant un prix d'entrée.

SPORT



MIEUX FAIRE RECONNAITRE LES ACQUIS

Encourager le Canton à collaborer avec les associations sportives et les associations professionnelles pour mieux faire reconnaître les compétences acquises dans le domaine du sport auprès des différents employeurs.

PLR

Les Libéraux-Radicaux Genève

Pour une économie forte et durable

LE SENS

DES RÉALITÉS

23 28